



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020 — 2025

Projet adopté par le Conseil d'administration
du 3 décembre 2020



**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

01

Créer un environnement sain,
bienveillant, sécurisé et créatif

02

Dynamiser l'innovation pédagogique
et la recherche

03

Être force de proposition concernant
les contenus d'enseignement

04

Garantir un continuum
études/vie professionnelle

05

Poursuivre la transition
numérique

06

Favoriser l'accueil
d'une diversité de publics

07

Intensifier le rayonnement
et la communication de l'établissement

08

Consolider les ressources humaines,
financières et en équipement

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE



Depuis sa fondation, le Conservatoire a pour mission de dispenser aux étudiant.es une formation d'excellence en leur apportant à la fois des connaissances théoriques et une maîtrise pratique qui leur permettent de se réaliser sur le plan professionnel. Il entend également les accompagner de manière plus large afin de les préparer à devenir des citoyen.nes accompli.es, capables d'agir et de donner du sens à leur action dans une société en évolution.

Dès mon arrivée à la direction de l'établissement (janvier 2020), j'ai souhaité entreprendre une analyse approfondie de l'institution dans ses évolutions pédagogiques et artistiques, dans ses liens avec le monde culturel, dans son environnement national et international, au sein de la société, enfin dans son fonctionnement. Avec la direction et les équipes du Conservatoire, nous avons mené un travail exploratoire, conçu comme une addition de points de vue, selon trois formats :

- > Groupe de travail réunissant la direction générale, la direction adjointe, la direction des études musicales et de la recherche, la direction des études chorégraphiques et les responsables des services ressources humaines, affaires générales et financières, communication, production et apprentissage de la scène ;
- > Réunions plénières élargies associant l'ensemble des chef.fes de département et des responsables de service ;
- > Séances en nombre restreint autour de thématiques ciblées.

Ces travaux ont été réalisés à partir de sept grandes thématiques :

- > Le Conservatoire dans le temps présent ;
- > Une offre de formation diversifiée, en prise avec l'évolution des pratiques et des métiers ;
- > Un établissement connecté au monde culturel ;
- > Un établissement situé dans son environnement : son ancrage local, national et international ;
- > Des orientations à l'heure du numérique ;
- > Une institution en prise avec la société ;
- > La vie de l'établissement.

Ils ont permis d'établir un plan stratégique à 5 ans en dégagant les orientations et les actions à mettre en œuvre à court et moyen terme, sous la forme d'un projet d'établissement. Afin d'enrichir la réflexion,

ces orientations et actions ont été débattues au sein de la communauté de l'établissement et au sein de ses instances de gouvernance (conseil pédagogique, comité technique et conseil d'administration).

Ce nouveau projet d'établissement répond à une double nécessité. En premier lieu, l'exigence liée à l'enseignement d'excellence du Conservatoire doit s'incarner dans le développement et l'adoption de pratiques innovantes comme dans l'intégration des apports de la recherche les plus récents et la prise en compte des évolutions professionnelles des secteurs musicaux et chorégraphiques. D'autre part, la crise sanitaire, survenue dans un contexte de bouleversements sociaux, économiques et environnementaux, a rendu plus criante encore l'urgence de réviser nos habitudes et nos modes de pensée pour envisager l'avenir de manière novatrice. Ces deux dimensions, du contexte général à la spécificité, sont créatrices de tensions, sans être pour autant contradictoires, et ont constitué des leviers pour définir une politique d'établissement inventive et efficace.

Le Conservatoire forme une grande partie des artistes musicaux et chorégraphiques de ce pays. Il forme également des enseignant.es et directeur.rices de conservatoires territoriaux. Il porte donc des enjeux à portée nationale et le projet d'établissement se donne pour ambition de les rendre explicites et de les incarner fortement dans cette période de mutations. Il entend donc :

- > Créer un environnement sain, bienveillant, sécurisé et créatif pour l'ensemble de la communauté afin de former des artistes heureux dans leur corps et leur esprit, des citoyens actifs et pleinement créatifs ;
- > Favoriser l'innovation pédagogique et la recherche par la mobilité internationale, par des pratiques interdisciplinaires, par une plus grande ouverture vers l'extérieur (universités, écoles d'art, institutions internationales), en associant l'ensemble de la communauté (enseignant.es, étudiant.es, agent.es) ;
- > Faire évoluer les cursus en intégrant ou renforçant l'insertion professionnelle, l'interdisciplinarité, la création, la médiation et l'ouverture à d'autres cultures ;
- > Intégrer l'apprentissage tout au long de la vie en tenant compte des années d'études au Conservatoire dans la trajectoire d'une vie professionnelle, par le biais d'une dynamique forte avec l'enseignement initial et un lien actif avec les Alumni pour qu'ils et elles puissent revenir transmettre, continuer à se former et nourrir la recherche et l'innovation ;

- > Créer un centre innovant de ressources humaines et technologiques concernant la création, la production et la diffusion musicales (répertoire et création, toutes esthétiques), ayant une dimension pédagogique et de recherche, basé sur l'excellence des compétences audiovisuelles et numériques du Conservatoire, et permettant la création d'une plate-forme de ressources numériques pour la pédagogie musicale à portée nationale ;
- > Être attractif et inclusif afin d'attirer les meilleurs artistes internationaux (étudiant.es et enseignant.es) et d'en permettre l'accès à toutes et à tous sans discrimination, notamment par la mise en place d'actions en amont des cursus, d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que d'un plan de formation des futur.es enseignant.es et directeur.rices de conservatoires territoriaux ;
- > Inscire résolument le Conservatoire dans son territoire tout en assurant son rayonnement international par des partenariats choisis et renforcés à fort impact ;
- > Accompagner le changement pour garantir une adéquation entre le projet d'établissement, les ressources humaines et financières et l'organisation des services et de la gouvernance.

Ces orientations se déclinent en grands objectifs et sous-objectifs qui chacun font l'objet d'actions dont la réalisation est planifiée sur la période 2020/2025. Dans la continuité, le processus d'élaboration du projet d'établissement est complété de la rédaction du document de contractualisation entre l'État et l'établissement (contrat d'objectif et de performance) couvrant la période d'accréditation 2020/2024.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des personnels pédagogiques et administratifs et des étudiant.es qui ont contribué, par leur investissement et la qualité de nos échanges, à la conception de ce projet. Sa réalisation devra permettre aux jeunes artistes, d'être à leur sortie du Conservatoire les auteur.rices de leur carrière et de leur vie à venir.

Émilie Delorme,
Directrice



01 Créer un environnement sain, bienveillant, sécurisé et créatif

Le Conservatoire se doit d'être un lieu d'accueil, de partage, où chacun.e trouve un accompagnement de son parcours et une reconnaissance du travail accompli. C'est aussi un lieu conscient des enjeux qui traversent la société en France et au-delà, à la recherche d'un « vivre ensemble », au sein de la communauté de l'établissement et à l'extérieur. La réussite des étudiant.es, des formations, l'exercice de la libre parole et l'exigence d'invention sont au centre d'une démarche qui se veut généreuse et porteuse de développement personnel, d'expérimentations et d'engagement dans le monde contemporain.

La vie de l'établissement

1 Instituer une gouvernance qui repose sur un principe de collaboration et de circulation fluide des informations

– 2020/juin 2021

Son but est d'assurer une communication régulière sur les actions conduites et les décisions prises, tant auprès des étudiant.es, des responsables des services administratifs et ressources que ceux des départements pédagogiques.

Dès 2020

- > Affirmation de la concertation comme principe de gouvernance ;
- > Mise en place d'un comité de direction ;
- > Mise en place et diffusion d'un protocole de réunion, qui devra être complété des modalités de communication et de conservation des comptes rendus des travaux ;

En 2021

- > Veiller à maintenir une communication assurant une diffusion ascendante et descendante des informations, à l'attention des agent.es et enseignant.es ;

- > Organisation des élections partielles des représentant.es des enseignant.es en tant que membres des instances, afin de pourvoir l'ensemble des sièges.

- > Étudier avec les enseignant.es les modalités d'un dialogue régulier. Structurer une représentation enseignante à diverses échelles (instances, au sein des départements, etc.).

2 Partager les fondements du service public de l'enseignement supérieur

– 2021/juin 2025

À compter de 2021

- > Organiser, chaque année, des formations, des rencontres et des colloques en vue d'appréhender la compréhension du système constitutif du service public et d'alimenter une réflexion sur les politiques publiques, à l'attention de l'ensemble des personnels, avec une attention particulière portée au rapport des étudiant.es et des enseignant.es à l'institution.

3 Lutter contre les violences et les inégalités

– 2020/juin 2022

Dès 2020

- > Nouvelle nomination des salles (publiques et de travail) visant la diversité des profils des personnalités retenues ;
- > Désignation d'un deuxième référent en matière de prévention ;
- > Développer une culture de l'égalité et de la bienveillance, questionner les pratiques pédagogiques afin d'identifier les situations susceptibles d'exposer les étudiant.es ou enseignant.es à des faits de violence ;
- > Partager largement les résultats de l'enquête menée par le groupe Egae, affirmer que la violence n'est pas admise au sein du Conservatoire et former l'ensemble des agent.es, enseignant.es et étudiant.es à la prévention, à l'identification et au traitement des situations de violence ;
- > Élaborer et mettre en œuvre une réponse massive au regard des données spécifiques au Conservatoire ;
- > Mettre en place une procédure de signalement.

En 2021

- > Désignation d'un référent handicap ;
- > À compter de la rentrée 2021, mise en place d'un groupe de travail concernant les publics en situation de handicap (accès du bâtiment / poursuite des travaux d'accessibilité déjà réalisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée du Conservatoire, dans les limites imposées par les contraintes techniques et architecturales du bâtiment / accès aux formations, aménagement des études et des épreuves d'examen, etc.) ;
- > Multiplier les outils de prévention : suivi de la charte éthique, actualisation de la charte de déontologie des enseignant.es, communication sur des supports de différentes natures, mise en place d'une cellule d'écoute et de traitement des situations de violence, élaboration d'un plan de prévention ;
- > À compter de mars 2021 : établir le bilan d'évaluation du processus AFNOR.

En 2022

- > Renouveler l'attribution des labels AFNOR Égalité et Diversité, après concertation avec les groupes de travail dédiés.

4 Soutenir les démarches en faveur du développement durable et de notre responsabilité sociétale

– 2021/juin 2025

EN LIEN AVEC LE PARC DE LA VILLETTE

De 2020 à 2023

- > Développer la mutualisation des ressources et services avec les partenaires du Parc de La Villette (traitement des déchets, garage à vélos, sources énergétiques, mobilité, économie circulaire).

En 2025

- > Être en mesure d'adhérer au club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) animé par le ministère de la transition écologique et solidaire (capacité de l'établissement à associer pérennité économique, responsabilité sociale et préoccupation environnementale, à porter un nouveau regard sur son fonctionnement et ses missions, à promouvoir les valeurs du service public dans l'exercice de sa mission, à mettre en place des procédures de suivi, et d'évaluation des démarches de responsabilité sociétale mises en œuvre).

EN INTERNE

En 2021

- > Engager une réflexion sur les pratiques, dont l'usage du numérique.

De 2021 à juin 2022

- > Élaborer la feuille de route RSO (responsabilité sociétale des organisations) ;
- > Traiter la problématique de mobilité dans le cadre d'une carrière artistique. Plus largement, évaluer les possibilités de limiter les trajets en avion, avec notamment le recours à la visioconférence ;
- > Faire des questions de restauration responsable une priorité (notamment avec une offre végétarienne) ;
- > Identifier et réduire les pratiques néfastes (bouteilles en plastique, absence de tris des déchets de la cantine, nombreuses impressions, mails abondants, déperdition d'énergie, etc.).

5 Doter l'établissement de nouveaux outils améliorant la qualité de la vie scolaire

– 2021/juin 2022

Pour améliorer le service rendu aux étudiant.es, et permettre l'accès à toutes les informations les concernant, en intégrant la diversité des supports :

Dès 2020

- > Ouverture du portail de réservation des studios en ligne ;
- > Migration des messageries vers le logiciel Office 365 ;
- > Mise en œuvre de la cantine à 1€ pour les étudiant.es boursier.ères ;
- > Poursuite de la mise en place de l'outil de gestion de scolarité de l'ENT (gestion des œuvres imposées aux examens et des compensations liées aux parcours des étudiant.es du département de pédagogie).

En 2021

- > Dématérialiser et rationaliser les procédures administratives d'attribution des bourses, des aides et des logements, en veillant à chaque étape à la protection des données individuelles des étudiant.es ;
- > Développer un véritable « Conservatoire virtuel » avec le déploiement d'Office 365, des communautés Teams, des sites internes aux départements (Microsoft Sharepoint) afin de modifier la manière de communiquer aux étudiant.es (dématérialisation des formulaires, accès aux calendriers, interface avec Oasis et Mydièse, etc.) ;
- > Mettre en place un accompagnement personnalisé des étudiant.es en situation de précarité et de fragilité financière ;
- > Former à l'usage du logiciel Office 365.
- > Mettre en œuvre des serrures connectées sur l'ensemble des espaces de travail ;
- > Déployer le wifi dans tous les espaces ;

En 2022

- > Développer des modes de travail collaboratifs grâce à ces outils ;
- > Mettre en œuvre l'initiative « carte étudiante européenne ».

6 Prendre en compte, pour tou.tes les étudiant.es, l'ensemble des questions liées à la santé physique et mentale

– 2021/juin 2023

Dès 2020

- > Agrandissement et aménagement des locaux du pôle santé à destination des étudiant.es du département des études chorégraphiques ;
- > Mise en place d'un lieu d'écoute psychologique pour les étudiant.es.

De 2021 à juin 2022

- > Élargir les missions et les moyens du pôle Santé, pour permettre aux étudiant.es musicien.nes d'en bénéficier, avec notamment la présence d'un.e kinésithérapeute spécialisé pour les musicien.nes.

De 2022 à juin 2023

- > Mieux intégrer dans les enseignements les sujets concernant la santé et le corps ;
- > Mener une réflexion mêlant enseignant.es, étudiant.es et direction sur une meilleure intégration des questions relatives au corps et à la santé au sein même des cursus.

7 Reconnaître l'engagement des étudiant.es dans la vie de l'école

– 2021/juin 2022

Dès 2020

- > Instauration de représentants des étudiant.es par département et structuration du BRE (bureau des représentants des étudiant.es).

En 2021

- > En lien avec le BDE, le BRE et les représentants étudiant.es, élu.es au sein des départements, identifier les manques concernant la vie de l'établissement et le suivi des formations ;
- > Faciliter au BRE l'accès aux outils permettant l'information et la consultation des étudiant.es ;
- > Examiner les possibilités de venir en appui aux étudiant.es en situation de fragilité, dans le cadre d'une concertation pérenne et régulière associant la direction de l'établissement, des représentant.es des enseignant.es et des étudiant.es.
- > En vue de mieux préparer les étudiant.es à siéger dans les instances de gouvernance, mettre en place, chaque année, des formations en amont des réunions de ces instances ;

De septembre 2021 à juin 2022

- > Étudier l'opportunité de créer une commission de la vie étudiante, en tant que lieu des échanges portant sur la scolarité, les hébergements, la restauration, les questions liées à la santé, etc. et aussi lieu qui permet d'établir la procédure et les modalités d'évaluation des enseignants par les étudiant.es ;
- > Réfléchir à une manière de permettre et de valoriser l'implication des étudiant.es dans la réalisation du projet de l'établissement et au sein des instances nationales et internationales (autorisations ponctuelles d'absences à des cours, allègement du cursus, validation de DCO ou de DCI, etc.).

8 Engager la valorisation de l'exploitation du bâtiment

– 2021/juin 2022

De 2020 à juin 2021

- > Finaliser la signalétique du bâtiment permettant, notamment, de clarifier l'orientation au sein des différents espaces ;
 - > Mieux mettre en valeur le label Architecture contemporaine remarquable ;
- Afin d'ouvrir le bâtiment sur le Parc de La Villette,
- > Mener une réflexion sur les possibilités d'ouvertures physiques et symboliques du bâtiment sur le Parc.

9 Repenser les lieux de convivialité au sein du Conservatoire et des espaces qui le permettent

– 2021/juin 2023

En 2020

- > Dans le cadre des travaux des vestiaires des professeurs de danse, installation d'une salle de réunion et de convivialité à leur attention ;
- En outre, les travaux du pôle santé permettront de dégager un espace de même nature pour les étudiant.es dans le bâtiment de la danse.

De 2021 à juin 2022

- > Entreprendre une revue de l'utilisation des locaux actuels, très spécialisés, et, le cas échéant, rechercher des espaces pédagogiques et administratifs supplémentaires ;
- > Identifier des lieux de créativité, de rencontres, de conversations et lancer une consultation auprès des usagers.

En 2023

- > Créer un espace de rencontres, à destination des usagers du bâtiment
- et aussi des publics extérieurs.

10 Finaliser les travaux de rénovation du bâtiment (façades, éclairage, étanchéité, etc.)

– 2021/2025

En 2021

- > Rénovation des façades de la tour d'orgue, dans la continuité des travaux en cours sur les autres façades ;
- > Rénovation de la résidence étudiante pour mineurs ;
- > Déploiement du wifi dans tous les espaces ;
- > Création de serrures électroniques sur les salles de cours et les studios de travail.

D'ici 2025

- > Rénovation de la médiathèque ;
- > Rénovation de l'éclairage ;
- > Réhabilitation de l'avenue du Nouveau Conservatoire ;
- > Rénovation de la salle Rémy Pflimlin ;
- > Travaux de couverture, d'étanchéité, de plomberie ;
- > Création du « Studio 3D ».

11 Rénover tous les espaces pédagogiques

– 2021/2025

En 2021

- > 1^{re} tranche des travaux de rafraîchissement des espaces pédagogiques ;
- > Adapter le programme de rénovation à l'évolution des modes d'enseignement, traiter de l'ergonomie, du mobilier et de l'acoustique, faciliter la circulation entre les différents espaces, instaurer des espaces sécurisés.

En 2024/2025

- > Réalisation des travaux du « Studio 3D ».



02 Dynamiser l'innovation pédagogique et la recherche

L'innovation pédagogique est entendue ici comme une démarche d'amélioration continue dont l'objet est d'identifier les mesures et moyens permettant d'actualiser et de perfectionner les contenus d'enseignement, leur transmission et les programmes de recherche, notamment par le partage d'expérience entre pairs. Le soutien au développement des activités de recherche permettra la constitution d'une entité en propre, ayant vocation à valoriser la pratique artistique et la dimension collective des apprentissages comme objet de recherche.

12 Poursuivre l'excellence pédagogique, l'amélioration continue, le partage d'expériences

– 2021/2025

En 2021

- > Engager une dynamique en matière d'innovation pédagogique, en ayant le souci de proposer une démarche fluide, basée sur le volontariat ;
- > Recueillir des informations sur l'évolution des formations initiales ces dix dernières années ;
- > S'agissant des innovations pédagogiques, créer un cadre pour un partage d'expériences entre chef.fes de département et, au sein de chaque département, entre chef.fes de département et enseignant.es et entre enseignant.es ;
- > En musique, clarifier le rôle de chacun dans le trio pédagogique associant un.e professeur.e, un.e assistant.e et un.e accompagnateur.rice.

En 2022

- > Inventorier et mettre en œuvre les possibilités d'allègement et de personnalisation des cursus d'études ;
- > En matière d'évaluation des enseignements, valoriser les pratiques collectives des étudiant.es, par une augmentation du nombre d'ECTS correspondants.

13 Assurer le suivi de la formation et l'évaluation des enseignements

– 2021/juin 2022

À la rentrée 2021

- > Instaurer un conseil de perfectionnement (organe consultatif qui se réunit au moins une fois par an composé de représentant.es des enseignant.es, des personnels administratifs, d'étudiant.es du BRE, d'Alumni et de personnes du monde socio-professionnel) par diplôme de niveau master pour les cursus en danse, FSMS et pédagogie ;
- > Mettre en place le dispositif attendu par le Ministère d'évaluation des enseignements par les étudiant.es dans un département pilote (écriture, composition et direction d'orchestre).

À la rentrée 2022

- > En musique, instaurer une instance de suivi des études des étudiant.es associant l'ensemble des enseignant.es impliqué.es dans leur formation ;
- > Généraliser, pour tous les cursus, l'instauration un conseil de perfectionnement par diplôme de niveau master, marquant notamment l'intérêt du lien avec les professionnels pour l'insertion des diplômé.es ;
- > Mettre en place, pour tous les cursus, le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiant.es.

14 Structurer et amplifier les programmes de recherche. En choisir le format et le positionnement

– 2021/2024

En 2021

- > Établir un bilan des partenariats tissés avec les universités PSL, Sorbonne Université, Paris 8, en particulier s'agissant des programmes doctoraux ;
- > Élaborer une synthèse des travaux d'initiation à la recherche des étudiant.es de 2^e cycle supérieur, mettre en place une politique concertée de référencement de ces travaux, élaborer une méthodologie pour leur archivage et leur diffusion ;
- > Créer un conseil consultatif de la recherche, comprenant enseignant.es, étudiant.es, chef.fes de départements, chef.fes de service, personnalités extérieures.

- > Définir des axes de recherche transversaux au sein du conseil consultatif de la recherche :
 - Identifier dans ce cadre la place réservée au département de musicologie ;
 - Valoriser la dimension collective des apprentissages en tant que caractéristique de l'offre de formation du Conservatoire ;
 - Faire ressortir la pratique en tant qu'élément constitutif de la recherche. Préserver un équilibre judicieux entre l'écrit et l'oralité dans la phase de rendu des travaux de recherche ;
 - Estimer la capacité des diplômé.es de 2^e cycle à conduire une recherche. Questionner le passage direct entre le TEP comme première initiation à la recherche et l'engagement dans un cycle doctoral ;
 - Encourager les travaux collectifs de recherche dès les TEP.
- > Établir les besoins en ressources humaines et en financement :
 - Inventorier les possibilités de partenariat et de collaboration, en particulier en lien avec le CNSMDL ;
 - Rechercher des financements publics et privés ;
 - Examiner les possibilités de créer des chaires d'entreprise qui apportent notamment des financements privés ;
 - Créer un fond pour la recherche permettant notamment le financement des journées d'études, colloques, séminaires et le cas échéant, le lancement d'appels à projets financés ;
 - Renforcer la dynamique avec les écoles d'art, partenaires de PSL au sein du programme SACRe, par la participation aux programmes gradués.

En 2022

- > Définir, développer et initier les canaux de valorisation des travaux de recherche, notamment par une politique éditoriale portée par le service des éditions ;
- > Organiser un colloque annuel dédié aux recherches des étudiant.es ;
- > Inviter des personnalités internationales à collaborer aux programmes de recherche ;
- > Revisiter et au besoin élargir l'initiation à la recherche dans les parcours d'études des étudiant.es, tous cycles confondus.

En 2023

- > Définir et installer une entité de recherche définie selon les axes de recherche retenus à l'issue des travaux conduits en 2021 ;
- > Organiser des résidences artistiques (l'artiste au cœur de la recherche) reliant la formation, la recherche et la programmation et/ou un séminaire sur la recherche de l'artiste avec des invité.es internes, externes et internationaux. Favoriser les croisements entre les différents dispositifs.



03 Être force de proposition concernant les contenus d'enseignement

La dynamique soutenue consiste à mettre en avant un état d'esprit qui s'attache à la fois à répondre à l'évolution des métiers et des secteurs professionnels et à la fois à inventer et proposer des contenus d'enseignement susceptibles d'enrichir les pratiques artistiques.

15 Interroger les formations et les enseignements existants

– 2021/2023

En 2020

> Finaliser la mise en œuvre du 2^e cycle en danse (interprétation, notation du mouvement), à la suite de la reconnaissance du diplôme le validant comme

conférant grade de master. À l'horizon 2024, viser la reconnaissance de cette formation comme leader au niveau européen.

De 2021 à mars 2022

> Revoir l'identité et les missions des cursus conduisant au DAI (diplôme d'artiste interprète) et au DAI – Répertoire contemporain et création, en vue de le structurer selon un modèle proche de celui d'un ensemble musical ;

> Faire évoluer le cursus d'études en 2^e cycle de musique de chambre ;

> Travailler à la recomposition des cursus en écriture, en composition, en composition de musique à l'image, en musicologie et en analyse (structuration de la formation et contenus d'enseignement) ;

> Interroger la place réservée à la culture musicale et à la culture chorégraphique en 1^{er} cycle d'études (musique et danse).

À la rentrée 2022

> Mise en place des cursus DAI selon un dispositif renouvelé ;

> Proposition d'enseignements transversaux complémentaires à l'attention des étudiant.es inscrits en musique et en danse.

En 2022

> Interroger la possibilité de décliner les modalités du DAI sur l'Ensemble chorégraphique, notamment en termes de rémunération en vue de permettre aux sortants d'accéder aux droits du régime spécifique des intermittents ;

> Travailler en profondeur la formation à l'orchestre pour les disciplines instrumentales classiques et contemporaines.

16 Programmer des axes de développement de nouveaux enseignements

– 2021/2024

À la rentrée 2023

- > Mise en œuvre progressive des cursus en écriture, en composition, en composition de musique à l'image, en musicologie et en analyse selon les orientations retenues.

En 2021

- > Mettre en place un dispositif de pilotage chargé de proposer un redéploiement des heures d'enseignement, en termes de volume et de nature, en vue de la réalisation de nouveaux enseignements à compter de la rentrée 2022 ;
- > Établir, par département, une cartographie des emplois enseignants.

EN MUSIQUE

À la rentrée 2022

- > Proposer une initiation à l'improvisation, en 1^{er} et 2^e cycle ;
- > Proposer une initiation à la composition et à la direction d'orchestre, en 2^e cycle, tous départements confondus ;
- > Étudier l'intérêt de proposer une initiation à la direction de chœur ou au chant choral, le cas échéant en lien avec le CNSMD de Lyon ;
- > Augmenter le nombre d'étudiant.es (inscrits en disciplines instrumentales classique et contemporaine) initiés aux instruments baroques ;
- > Intégrer la création contemporaine dans les apprentissages de chaque discipline ;
- > Enrichir l'apprentissage de l'approche scénique (jeu scénique, écriture au plateau, improvisation) ;
- > Introduire des enseignements dans le domaine des musiques traditionnelles et actuelles, notamment par la mise en place d'une résidence d'artiste de création avec les étudiant.es du CNSMDP tous départements confondus, complétée d'une série de conférences, rencontres thématiques en lien avec le projet et à destination des étudiant.es ;
- > Sensibiliser et former les étudiant.es au respect, à l'entretien et aux connaissances organologiques de leur instrument, au-delà de ce qui existe pour les étudiant.es pianistes, violonistes et ondistes (DCI) ;
- > Réfléchir à l'élargissement des périodes historiques enseignées au département de musique ancienne du Conservatoire, et à son articulation avec des disciplines enseignées dans d'autres départements concernant ces mêmes périodes.

À la rentrée 2024

- > Renforcer les disciplines principales du département de musique ancienne pour garantir une pratique d'ensemble élargie.

EN DANSE

À la rentrée 2022

- > Favoriser les passerelles en termes d'enseignement entre les deux cursus de notation du mouvement (Laban et Benesh) ;
- > Introduire une initiation à la notation du mouvement dans les cursus de 1^{er} et de 2^e cycle à l'attention des interprètes.

En 2022

- > Engager une réflexion sur l'élargissement de l'offre de formation (chorégraphie, pédagogie en danse).

EN MUSIQUE ET DANSE

En 2020

- > Mise en place d'enseignements communs à propos des aspects pratiques du métier (APM) ;
- > Mise en place d'une gestion coordonnée des TEP entre musique et danse.

En 2021

À la rentrée 2021

- > Programmer des enseignements renouvelés se rapportant aux technologies numériques afin d'intégrer cette sensibilisation et d'accompagner plus pratiquement les étudiant.es pour une exploitation des outils numériques maîtrisée et responsable (ouvrir à la problématique des droits de diffusion et des conséquences possibles de communications numériques non maîtrisées).

À la rentrée 2022

- > Introduire des enseignements portant sur les nouvelles écritures audiovisuelles.

DANS LE CHAMP DE LA CRÉATION SCÉNIQUE

En 2022

- > Étudier la création d'une formation de niveau master autour de la création scénique, visant la transdisciplinarité entre les différents champs artistiques (musique, théâtre, opéra, arts visuels, etc.), répondant en cela aux nouvelles formes d'expériences scéniques.

À la rentrée 2023

- > Mise en œuvre d'une formation de 2^e cycle en création scénique.

À la rentrée 2021

- > Pour les CA aux fonctions de professeur et de directeur des conservatoires territoriaux, introduire ou renforcer les enseignements portant sur le numérique, l'anatomie et les problématiques liées à l'égalité homme/femme ;
- > Diversifier les disciplines proposées : DE d'accompagnement en danse.

À la rentrée 2022

- > Continuer à diversifier les disciplines proposées : CA d'accompagnement ;
- > Étudier la mise en place d'une formation conduisant au CA de musiques traditionnelles.

À la rentrée 2023

- > Ouverture d'un CA en musiques traditionnelles.

À la rentrée 2024

- > En fonction du plan stratégique du ministère de la culture dans les années qui viennent, intensifier les formations à l'enseignement (augmentation des inscrit.es, y compris par la procédure de VAE, et diversification des disciplines), et inclure l'étude des possibilités de collaborations avec les pôles d'enseignement supérieur.

17 Interroger les enseignements dans le domaine de la médiation

– 2021/2022

En 2021

- > Mener un travail de réflexion critique, incluant la direction, les enseignant.es et les étudiant.es, sur les attendus, la pratique et la réception de la médiation dans le milieu musical. Le résultat de ce travail prendra la forme d'un texte qui sera un outil de référence pour l'enseignement et la pratique de cette discipline ;
- > Créer des passerelles entre l'enseignement de la médiation et la formation AIMS (témoignages, analyses de pratique, développement de projets communs, etc.) ;
- > Évaluer les possibilités d'élargissement de l'offre d'emploi pour les diplômé.es AIMS.

À la rentrée 2021

- > Ajuster les contenus d'enseignement en vue de leur enrichissement au-delà de la présentation des prestations artistiques, en abordant par exemple la participation des médiateur.trices aux processus de création ;
- > Préparer les étudiant.es à promouvoir la participation active du public lors des actions de médiation ;
- > Intégrer dans les formations la connaissance des outils numériques et en renforcer leur usage ;

- > Animer une réflexion commune avec les étudiant.es inscrit.es en 2^e cycle et en parcours DNSPM/DE

(tous cursus confondus) ayant choisi de traiter de la médiation dans le cadre de leur mémoire.

À la rentrée 2022

- > Construire une initiation à la médiation dans les formations autres que celles en musicologie ou condui-

sant au DE de professeur de musique, notamment en musique de chambre et en cursus DAI.

À la rentrée 2023

- > Initiation à la médiation pour l'ensemble des cursus de 2^e cycle.

18 Développer dans la stratégie de l'établissement les actions liées à la médiation

– 2021/2022

À compter de la rentrée 2021

- > Organiser des événements soutenant la recherche dans le champ de la médiation ;

> En vue de relier le Conservatoire et les établissements scolaires, programmer conjointement des présences d'artistes, sous forme d'ateliers et de résidences de long terme agissant sur leur projet d'établissement.

19 Établir des outils de communication détaillant les nouvelles orientations pédagogiques et du projet d'établissement

En 2022

- > Recomposer le règlement intérieur et le règlement des études.
- > En programmer la visibilité ;
- > Établir une version spécifiquement dédiée aux étudiants étrangers ;

> Effectuer une communication spécifique auprès des établissements d'enseignement initial ou dispensant un 1^{er} cycle d'études supérieures.

En 2023

- > Établir un bilan d'auto-évaluation de l'offre de formation concernant les diplômes pour lesquels est conféré un grade universitaire et construire le dossier présenté à l'évaluation du Hcéres (haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).



04 Garantir un continuum études/vie professionnelle

Le temps de la scolarité au Conservatoire s'inscrit dans une globalité incluant la préparation aux métiers de la musique et de la danse, les Alumni, les professionnels du monde musical et chorégraphique et les institutions de création et de diffusion. C'est dans un jeu d'aller-retour que se construit l'interaction entre ces différents acteurs, par la confrontation aux réalités de l'art, par des rencontres et des échanges, par l'élargissement de l'offre de formation continue. Le choix d'une formation des artistes tout au long de la vie répond au constat d'un accroissement des carrières protéiformes et du croisement entre les différentes approches esthétiques et artistiques.

20 Développer les actions liées à l'insertion professionnelle, la professionnalisation, l'alternance et l'entrepreneuriat

- 2021/juin 2024

D'ici juin 2022

- > Élaborer un tableau de bord détaillé et continu du suivi de l'insertion professionnelle des diplômé.es ;
- > Étudier le cadre et les possibilités de recours à l'alternance ;
- > Formaliser et mettre en œuvre des dispositifs de stages en milieu professionnel afin d'en accroître le nombre et la durée.

À la rentrée 2022

- > Amplifier les enseignements relatifs à la professionnalisation (savoir créer une structure, son propre outil de travail, etc.) ;
- > Traiter les questions portant sur les réorientations et reconversions de carrières.

En 2022

- > Repenser l'identité et les missions de l'Orchestre des Lauréats ;
- > Interroger la possibilité d'en décliner les modalités sur l'Ensemble chorégraphique, notamment en termes de rémunération en vue de permettre aux sortants d'accéder aux droits du régime spécifique des intermittents.

De 2022 à juin 2023

- > En collaboration avec la Philharmonie de Paris et le CND, mettre en place un bureau des carrières, afin d'aider les étudiant.es et les diplômé.es dans leur développement professionnel (conseil, accompagnement personnalisé, formation).

21 Renforcer les relations avec les Alumni

– 2021/2023

À la rentrée 2023

- > Mise en place de l'Orchestre des Lauréats selon un dispositif renouvelé.

De 2023 à juin 2024

- > Élargir les missions du bureau des carrières à la gestion de l'emploi artistique et pédagogique étudiant, en assurant l'interface entre les propositions des employeurs et les étudiant.es ;
- > Renforcer la présence de professionnels au Conservatoire (invitations aux événements, interventions, rendez-vous) ;
- > Fédérer un réseau d'établissements d'enseignement supérieur délimitant un master dans le domaine de la danse et de compagnies chorégraphiques professionnelles, en France, en Europe et au-delà, afin d'offrir une grande diversité de stages d'insertion professionnelle en 2^e année de 2^e cycle, en termes de structures, de contextes et d'esthétiques. Solliciter les dispositifs de financements européens (Creative Europe, Erasmus+ stratégie) en soutien à ce projet.

En 2021

- > Créer une base de données dynamique des Alumni ;
- > Poser les modalités de la relation avec les Alumni, dans l'objectif de :
 - Faire connaître les ancien.nes étudiant.es afin de contribuer au rayonnement du Conservatoire, en confiant la parole à des ambassadeurs qui incarnent les valeurs ;
 - Viser l'excellence en matière d'insertion professionnelle au cours de la formation et à son issue, par un accompagnement durable au niveau artistique et en matière de gestion de carrières ;
 - Se doter d'un réseau dynamique, animé par le sentiment d'appartenance à une communauté ;
 - Renforcer l'attractivité du Conservatoire, par la proposition de services en adéquation avec les besoins des étudiant.es aujourd'hui.

En 2022

- > Formaliser le processus de collaborations avec les Alumni ;
- > Associer les représentants des Alumni aux travaux de définition du bureau des carrières.

En 2023

- > Mettre en place un dispositif de monitorat vers le 2^e cycle et de partage d'opportunités professionnelles ;
- > Permettre aux intéressés d'accéder à la formation continue.

22 Élargir l'offre de formation continue, selon des dispositifs conçus en interne ou en partenariat

– 2021/2024

En 2021

- > Finaliser la reconnaissance au titre de la formation continue des étudiant.es candidats à la VAE ou inscrits en cursus en notation du mouvement ;
- > Lancer une étude sur la recherche des financements correspondants et des possibilités de partenariats.
- > Bâtir une ingénierie de formation continue par modules dans les domaines de la médiation ;

À la rentrée 2022

- > Ouvrir la formation continue dans les domaines de la médiation ;
- > Bâtir une ingénierie de formation par modules dans les domaines de la direction des conservatoires territoriaux (modules qualifiants et/ou partiellement diplômants).

À la rentrée 2023

- > Ouvrir la formation continue dans les domaines de la direction des conservatoires territoriaux ;
- > Ouvrir des modules de formation continue en initiation à la notation du mouvement (Laban et Benesh).
- > Compléter l'offre de formation continue dans les domaines de l'initiation à la direction d'orchestre et de l'entrepreneuriat ;

À la rentrée 2024

- > Proposer des modules de formation continue en accompagnement chorégraphique et initiation aux instruments baroques.

05 Poursuivre la transition numérique

Le numérique regroupe une quantité indéterminée d'outils sous-jacents influant directement sur la chaîne de valeur de la transmission, de la création, des ressources informatiques et technologiques. Il s'agit d'appréhender l'impact de ces nouveaux enjeux sur la vie pédagogique du Conservatoire, à même d'être une force d'innovation au regard des atouts qu'il possède dans les domaines du son et de l'audiovisuel. La création d'un centre de ressources humaines et technologiques, traitant de la création, de la production et de la diffusion musicales, constituera à la fois un outil pédagogique à la disposition des étudiant.es et des enseignant.es et un lieu d'expérimentation et de recherche dans le champ des nouvelles pratiques audiovisuelles.

23 Développer l'usage du numérique

– 2021/2025

Dès 2020

- > Définir les modalités d'équipement d'un espace permettant aux étudiant.es de réaliser en autonomie un enregistrement (choix d'une salle, besoins en équipement, etc.), en vue d'une mise à disposition envisagée fin 2021. Ce calendrier sera toutefois à rapprocher du planning prévisionnel de l'appel à projet « Escape » ;
- > Mettre en place un groupe de travail sur l'usage d'Office 365 dans la pédagogie.

En 2021

- > Finaliser la transition des systèmes d'information (Dièse, Oasis interface, Oasis cantine, Oasis médiathèque) ;
- > Créer un espace intranet pour les agent.es, outil qui pourrait aussi inclure un accueil des agent.es lors de leur recrutement ;
- > Dématérialiser l'ensemble des processus (la chaîne de la dépense étant déjà dématérialisée) et doter d'un équipement informatique les agents qui télétravaillent ;
- > Repenser notre manière de communiquer et d'échanger entre les différentes communautés (étudiant.es, enseignant.es, administratifs) à travers de nouveaux outils (sites internes Sharepoint, formulaires dématérialisés, Teams, etc.) ;
- > Poursuivre l'identification des besoins en vue d'assurer la continuité pédagogique.

À la rentrée 2021

- > Doter en équipement informatique les étudiant.es de 1^{re} année inscrit.es en cursus FSMS, composition, musique à l'image et électroacoustique, en application du plan d'équipement qui leur permet de disposer de matériel sur la base d'un coût peu élevé et d'en acquérir la propriété à l'issue du cursus d'études.

À la rentrée 2022

- > Mettre en place une cellule d'ingénierie pédagogique visant l'accompagnement des enseignant.es dans le transfert numérique de leurs enseignements (tutoriels, MOOC, etc.) ;
- > Élargissement du plan d'équipement informatique aux étudiant.es de 1^{re} année inscrit.es en cursus autres que FSMS, composition, musique à l'image et électroacoustique ;
- > Inclure la formation aux outils numériques dans les formations à l'enseignement de la musique et celles à destination des directeurs de conservatoires territoriaux ;
- > Créer et développer des collections de partitions dématérialisées adaptées aux besoins et aux pratiques du Conservatoire, avec l'apport du matériel et des outils logiciels appropriés :
 - En 2022 : Expérimentation sur des répertoires ciblés (orchestre, musique de chambre par exemple) ;
 - De 2023 à 2025 : Déploiement progressif des collections.

En 2023

- > Activer une démarche de gestion des connaissances en vue de préserver les données portant sur l'organisation de l'établissement.

En 2023/2024

- > Concevoir et réaliser des podcasts, voire une webradio, une webtélé, ce qui appellerait l'installation d'un local adapté et insonorisé.

24 Valoriser et structurer l'excellence des compétences existantes dans les domaines de l'audiovisuel et du numérique

– 2021/2025

En 2021

- > Création d'un pôle innovant rassemblant les différentes solutions techniques existantes de spatialisation audio 3D (ambisonie, WFS, mixage objet, binaural, transaural, etc.), autour du plateau 1, avec équipement d'un dôme immersif de plus de 40 enceintes. Ce pôle, basé sur un réseau AoIP (Audio over IP) favorisant l'interconnexion de plusieurs espaces et équipements, permettra aux étudiant.es, enseignant.es et agent.es de disposer d'un outil de création, d'expérimentation et de recherche appliquée aux nouvelles pratiques audiovisuelles unique dans le cadre d'une école. Le calendrier sera toutefois à rapprocher des plannings prévisionnels des appels à projet financés « Escape » et « Tech'audio Lab » ;
- > Lancer une étude de faisabilité technique de l'aménagement des espaces dans les vides sanitaires ;
- > Validation d'un modèle d'organisation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement (attendu et décrit) de la structure (lumière, vidéo, son, production, maintenance et support, programmation, etc.).
- > Étudier les modalités de conception et de création d'un centre de ressources humaines et technologiques innovant, relatif à la création, la production et la diffusion musicales (répertoire et création, toutes esthétiques), à vocation pédagogique et de recherche, permettant l'accueil et la résidence d'artiste internationaux impliquant les étudiant.es au cœur de leur processus de création et des solutions technologiques afférentes (projet précédemment nommé « Studio 3D »). Reformuler le projet initial : intégration d'un modèle de fonctionnement des espaces et des outils technologiques associés sous la responsabilité des services et départements du Conservatoire.

En 2021/2022

- > Bâtir un 3^e cycle dans le champ du numérique,
- > Accueillir des masterclass et des résidences menées par des artistes internationaux, mettant en avant leurs processus de création ;
- > Concevoir de nouveaux contenus (productions enrichies d'analyse, de pédagogie, de tutoriel pour les instruments, de documentaires), entre autres à finalité pédagogique pour les étudiant.es des classes d'enseignement général (maternelles et primaires) ou inscrits en conservatoires territoriaux ;
- > Construire une plate-forme à portée nationale capitalisant les ressources, en programmer une large diffusion aux niveaux national et international ;
- > Établir un programme de recherche en matière d'approche cognitive de l'écriture (mémorisation, transmission), de technique transaurale et de spatialisation du son ;
- > Établir les droits et devoirs de chacun.e (droits à l'image, d'auteur, droits voisins), s'agissant des productions réalisées dans le champ du numérique.

25 Traiter les ressources numériques

– 2021/2023

En 2021/2022

- > Évaluer les fonds à numériser ;
- > Mettre en place les outils permettant de collecter, conserver, diffuser les partitions produites par les étudiant.es du Conservatoire pendant leurs études ;
- > Poursuivre l'inscription de la médiathèque sur Internet (l'élargir aux réseaux sociaux).

En 2022

- > Organiser l'utilisation, la diffusion et l'archivage de la production numérique de l'établissement, en veillant à l'empreinte numérique globale du Conservatoire ;
- > Amplifier les modalités d'accès aux ressources, en interne et en externe, en priorité par le biais de formations et téléformations assurées par la médiathèque et les archives.

En 2023

- > Programmer les aménagements des espaces et des équipements à la médiathèque, notamment en vue d'accroître le nombre et la diversité des usagers.

26 Agencer l'hébergement et le stockage des données numériques et des archives

– 2021/2023

En 2021

- > Mener une réflexion sur l'évolution des archives administratives et des archives pédagogiques (projets d'étudiant.es, créations audiovisuelles, etc.) vers le support numérique.

En 2022

- > Répondre au besoin de stockage des documents numériques par le biais d'une organisation adaptée (type d'usage, diffusion, conservation, élimination, etc.).

En 2023

- > Engager une réflexion sur les problématiques liées aux données ouvertes et à la mise en ligne des archives publiques (sujets d'examens, programmes, etc.).



06 Favoriser l'accueil d'une diversité de publics

L'entrée en formation au Conservatoire s'appuie sur une exigence forte de maîtrise des dimensions techniques et artistiques des pratiques en musique et en danse, garantissant une haute qualification des étudiant.es à leur sortie de cursus d'études. Sans renoncer à l'exigence, dans l'objectif de favoriser l'attractivité de l'établissement, il convient concomitamment de lutter contre tout ce qui pourrait être discriminatoire ou pourrait freiner les candidatures.

27 Promouvoir les valeurs de diversité, d'égalité et d'inclusion

– 2021/2022

En 2021

- > Définir les objectifs liés à la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- > Engager une réflexion sur ces thématiques notamment avec l'Anescas et d'autres opérateurs déjà impliqués comme l'Opéra de Paris ;
- > Évaluer l'adéquation entre les modalités de recrutement et les objectifs des formations ;
- > Mener une étude sur la provenance des candidat.es et des entrant.es (établissement, discipline, classe à horaires aménagés, CSP, genre, etc.) ;
- > Étudier et apprécier les dispositifs existants, visant à faciliter l'accès au Conservatoire, en amont du concours d'entrée.

28 Élargir le profil des candidat.es

– 2021/2023

Dès 2020

- > En danse, conception d'un séminaire pédagogique d'été, porté par les deux CNSMD de Paris et de Lyon, à destination des étudiant.es et enseignant.es des classes préparatoires de danse des CRR (masterclass, ateliers, analyse de problématiques liées à la transmission) :
 - En 2021 : mise en œuvre à Lyon / en 2022 : mise en œuvre à Paris ;
 - En 2022 : étudier les possibilités d'élargissement de ce dispositif au domaine de la musique.

En 2021

- > Réaliser des vidéos tutoriels pour les inscriptions pédagogiques et les inscriptions au concours afin de faciliter les démarches ;
- > Engager une dynamique de collaboration avec les CRR de l'ensemble du territoire national ;
- > Établir des partenariats avec les pôles d'enseignement supérieur au niveau du 2^e cycle d'études ;
- > Dans le cadre des projets portés par les Ateliers Médicis (lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy-sous-Bois et Montfermeil), étudier les possibilités de participation aux actions de transmission auprès des enfants et des jeunes (initiation chant, danse, etc.) ;
- > En danse, organiser une académie d'été (fin août) qui permettrait d'ouvrir les enseignements du Conservatoire à des futur.es candidat.es au concours d'entrée.

En 2022/2023

- > Réfléchir à l'organisation d'épreuves d'admissibilité dématérialisées ou encore, dans la première phase des candidatures, l'organisation d'éliminatoires à distance ;
- > Animer une réflexion autour des dispositifs de préparation à l'entrée au Conservatoire en musique et en danse, dans l'objectif d'un élargissement des profils des candidat.es ;
- > Renforcer la politique d'aide sociale sur fonds privés et le monitorat étudiant permettant de lever les freins économiques à l'entrée et à la poursuite des études au Conservatoire.

29 Accroître l'accompagnement des étudiant.es provenant de l'étranger

– 2021/2024

En 2021

- > Réaliser le site Internet en anglais ;
- > Mener une large campagne de communication sur le projet du Conservatoire aux niveaux national et international. Penser de nouveaux outils ;
- > Renforcer les dispositifs d'aides financières aux études sur fonds privés, notamment en développant le réseau des partenaires financiers selon les aires géographiques de provenance des étudiant.es.

En 2022

- > Mettre en place une offre de cours en langue étrangère, à minima l'anglais.

En 2023/2024

- > Construire un réseau formalisé en danse au niveau international, soutenu par des financements européens.



07 Intensifier le rayonnement et la communication de l'établissement

S'appuyant sur les notions de partage et de transmission, le Conservatoire s'inscrit tant dans son ancrage local que dans son rayonnement international dans une démarche volontariste qui tend à le positionner comme lieu de référence et porteur d'interaction dynamique, aux niveaux local, national et international.

30 Ouvrir le Conservatoire au territoire proche

– 2021/2023

1 – TRAVAILLER EN RÉSEAU AVEC LES ACTEURS PRÉSENTS SUR LE SITE, À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT

- > Échanger avec les structures présentes sur le site de La Villette pour prendre notre part dans la réalisation des actions éducatives, culturelles et sociales existantes ;
- > Pour chaque action du Conservatoire à destination d'un public plus large (concerts éducatifs et médiation, cours publics etc.), envisager l'articulation avec les actions menées par d'autres structures ;
- > Se faire connaître des acteurs de l'arrondissement. À titre d'exemple, participer à la conférence sociale de territoire (diagnostic annuel), au conseil de quartier, etc. ;
- > Rencontrer les directeurs des collèges et lycées de l'arrondissement ;
- > Proposer à la mairie de participer à une rencontre des acteurs éducatifs et culturels.

2 – TISSER DES LIENS AVEC LES POPULATIONS LOCALES, AVEC LE SOUCI D'APPLIQUER LES PRINCIPES FIGURANT DANS LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

- > Envisager le bâtiment comme un lieu ouvert. Examiner les contraintes en matière de sécurité et d'architecture du bâtiment. Identifier les activités à proposer dans ce cadre, s'appuyer sur l'expérience du projet Micro-Folie ;
- > Construire des projets en résonance avec ce que le territoire propose, s'inscrire dans la vie locale (participation à un festival, etc.) ;
- > Installer des résidences dans des collèges en vue de participer à leur projet éducatif et de faire connaître le Conservatoire.

3 – AU PLAN PÉDAGOGIQUE

En 2021

- > Étudier le projet d'une « École/école », ou école d'application, en priorité pour les étudiant.es en formation à l'enseignement ;
- > Étudier les possibilités d'offrir aux étudiant.es musicien.nes un plus grand rapprochement avec les institutions du site (Philharmonie de Paris, Cité de la musique, Maison Folies, autres institutions artistiques, etc.) ;
- > Poursuivre le partenariat avec le CND, dans le cadre de la mise en œuvre du 2^e cycle en danse, (interprétation et notation).

À la rentrée 2023

- > Mise en œuvre du projet d'« École/école » (le cas échéant, mise en œuvre de stages d'été).

31 Conforter le rayonnement national et international

– 2021/2024

1 – EN LIEN AVEC LE CNSMD DE LYON

En décembre 2020

- > Signature d'une convention cadre de partenariats.

En 2021

- > Identifier les possibilités de mutualisations d'actions pédagogiques (MOOC, journées de recherche, enseignement de la danse, formations à destination des chef.fes de chœur, des chef.fes d'orchestre, des enseignant.es, etc.) et de services (documentation, suivi de l'insertion professionnelle des diplômé.es, partage de marchés publics).

À compter de la rentrée 2022

- > Mise en place de mutualisations d'actions et de services, selon le calendrier établi en 2021.

2 – DANS LE CADRE DE L'ANESCAS

- > Contribuer aux échanges concernant l'évolution de l'enseignement supérieur en musique et en danse.

3 – EN LIEN AVEC LES CONSERVATOIRES TERRITORIAUX

En 2021

- > S'inscrire dans le contexte en évolution de l'enseignement initial artistique et engager un dialogue pérenne avec les établissements et leurs organisations représentatives, s'agissant notamment des classes préparatoires.

À compter de 2023

- > Collaborer par un apport d'expertise et un partage d'expérience à la mise en œuvre ou au fonctionnement de certaines classes préparatoires des conservatoires territoriaux.

4 – DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2021

- > Étudier toutes les possibilités offertes par l'Université PSL, au titre de partenaire de l'établissement ;
- > Examiner l'opportunité d'un plus grand rapprochement avec les écoles d'art, en particulier dans le domaine de la recherche.

En 2022

- > Étudier les possibilités de collaborer avec les services culturels des universités, en vue de soutenir l'émergence de futurs publics.

5 — AU PLAN INTERNATIONAL

En 2021

- > Définir une stratégie et structurer les relations internationales, par le biais de partenariats choisis et renforcés, à fort impact sur la formation ;
- > Accroître la part des membres étrangers dans les jurys d'examen, en priorité dans le cadre des examens de sortie ;
- > Communiquer sur la volonté du Conservatoire d'amplifier sa stratégie à l'international.
- > Afin d'encourager les mobilités sortantes, étudiant.es et enseignant.es, produire une étude approfondie des objectifs, besoins et priorités par cursus d'études ;

À compter de la rentrée 2021

- > Amplifier les invitations à l'attention d'artistes ou d'enseignant.es de renommée internationale ;
- > Faciliter le recrutement d'enseignant.es étrangers (aménagement de leurs activités, rémunérations, etc.) ;
- > Poursuivre des projets de production internationaux sélectionnés pour leur forte ambition artistique et leur impact sur la formation des étudiant.es ;
- > Communiquer en interne sur les possibilités et les modalités de voyages d'études à l'étranger.

En 2022

- > Dans le domaine de la recherche, solliciter des personnalités internationales ;
- > Organiser des temps de retours d'expériences des étudiant.es et enseignant.es en mobilité sortante ;
- > Renforcer l'apprentissage des langues étrangères ;
- > Encourager, pour les enseignant.es, la formation continue en langues.

6 — AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DU MONDE CULTUREL

En 2021

- > Créer un temps festif dans l'année offrant une plus grande visibilité à la programmation de l'établissement et à ses différents départements ;
- > Poursuivre le développement de partenariats avec des structures de production (ensembles, orchestres, compagnies, etc.) et de diffusion.

À compter de 2022

- > Accompagner l'évolution des productions artistiques par un temps fort dédié aux nouvelles formes émergentes en partenariat avec des écoles d'art et/ou des établissements de production et de diffusion ;
- > Inscrire une partie de la programmation dans des événements à dimension nationale et internationale (les Saisons et Années croisées, Jeux Olympiques, etc.) ;
- > S'assurer de la présence dans la programmation de créateurs de renommée internationale.

À compter de la rentrée 2023

- > Mettre en place des résidences d'artistes, en musique et en danse.

32 Développer la communication sur l'identité de l'établissement

– 2021/2023

En 2021

- > Faire connaître, sur tous supports, les orientations pédagogiques et artistiques du projet d'établissement ;
- > Simplifier les documents cadres (règlement des études, règlements intérieurs, parcours d'études, etc.) en vue de rendre davantage lisibles le fonctionnement de l'établissement et les cursus d'études.
- > Rendre lisible les innovations pédagogiques et promouvoir la diversité et la richesse des parcours des enseignant.es ;

En 2023

- > Exposer et expliciter l'architecture du bâtiment et ses évolutions ;
- > Faire vivre un débat historique sur le Conservatoire à partir de connaissances précises et étayées. Mettre au jour et rendre disponibles des sources et textes aujourd'hui dissimulés.

33 Proposer des formats éditoriaux novateurs

– 2021/2022

En 2021

- > Favoriser l'intégration du sonore et du visuel au textuel, que ce soit pour la production de supports pédagogiques (manuels interactifs, applications, etc.) ou de documents à destination du grand public (web-documentaires, bases de données valorisant le patrimoine, en particulier instrumental) ;
- > Proposer aux étudiant.es, musicologues notamment, de réaliser des stages (assistant.e éditorial.e) au sein du Conservatoire, pour la Revue ou les Éditions, qui leur offriraient la possibilité de valider certaines UE.

En 2022

- > Augmenter le potentiel éditorial du service audiovisuel et de la FSMS par l'acquisition de nouvelles compétences en programmation et un accompagnement juridique pour la diffusion et la citation de travaux préexistants (schéma, photo, illustration, etc.) ;
- > Ouvrir systématiquement les colloques et les appels à contribution pour la Revue à un public international en acceptant les communications en anglais ;
- > Proposer aux étudiant.es, musicologues notamment, de s'exercer à la recension critique d'ouvrages (sous le tutorat de leur professeur.e) dans une rubrique consacrée de la Revue ;
- > Contribuer au développement des activités de recherche.

34 Développer la communication interne et recentrer la communication externe

– 2021/2024

En 2021

- > Développer et gérer un fichier de contacts de professionnels qualifiés et de protocole ;
- > Concevoir et réaliser la frise chronologique de l'histoire du Conservatoire.

En 2022

- > Concevoir et développer une billetterie en ligne.
- > Réaliser d'une vidéo de présentation du Conservatoire

En 2023

- > Créer une photothèque.

En 2024

- > Créer une signalétique extérieure dynamique.

De 2021 à 2025

- > Réalisation de vidéo de présentation par département (deux départements concernés chaque année).

08 Consolider les ressources humaines, financières et en équipement

Dans un souci d'affirmer la solidité de son projet, le Conservatoire s'engage à mettre en adéquation la réalité des actions promues et les moyens mobilisés, aux plans humain, financier et matériel.

35 Accompagner les services afin d'augmenter la lisibilité des actions conduites et de clarifier les responsabilités de chacun. Communiquer sur le rôle de chacun.

– 2021/juin 2024

En 2021

- > Mesurer, planifier, organiser les moyens humains et techniques (ressources et compétences), en adéquation avec les orientations du projet de l'établissement. Assurer la transversalité de l'activité des services, à l'échelle de l'établissement ;
- > Identifier les circuits de décision et les lieux de partage d'information (étape 2 du contrôle interne).

En 2022

- > Poser une organisation chargée d'assurer la mise en place et la coordination des actions liées à la professionnalisation, à l'insertion professionnelle, au développement du rôle des anciens.nes diplômé.es ;
- > Amplifier les moyens humains et financiers dédiés à la formation continue ;
- > Mise en place d'un comité de suivi et de coordination du projet de « Studio 3D », ayant également pour mission de participer à la définition du projet.

En 2023

- > Mise en place d'un suivi et d'une coordination de l'activité de recherche.

36 Investir sur l'évolution des modes de travail et des compétences

– 2021/2022

En 2021

- > Organiser la transmission des savoirs, compte tenu du volume prévu de départ en retraite ;
- > Permettre des modes de travail articulés favorables à la vie professionnelle et personnelle (temps en présentiel, télétravail, annualisation, etc.) et adapter les outils (ordinateur portable, agenda partagé, dématérialisation, etc.) ;
- > Valoriser la ressource constituée de la diversité des profils, des parcours, des compétences ;
- > Permettre la mobilité des personnels administratifs au sein d'autres institutions similaires (par exemple CNSMDL), sur des périodes d'échanges de courte durée.

En 2022

- > Amplifier fortement la formation visant l'actualisation et encore plus l'évolution des compétences – proposer des formats courts s'insérant plus facilement dans le quotidien des agents et enseignants ;
- > Mettre en place une formation des cadres qui devrait jalonner leur parcours : à distance, format court mais régulier, rencontres avec d'autres secteurs d'activité, etc. ;
- > Anticiper le remplacement des enseignants en fin d'activité du fait de départs en retraite (près de 90 possibles sur les 3 prochaines années) ;
- > Faire évoluer le logiciel SIRH (système d'information ressources humaines).

En 2021/2025

- > Organiser des temps de rencontre et de partage sur les projets de l'établissement et leur avancée ;
- > Mettre en place des événements rassembleurs et conviviaux, à forte identité ;
- > Développer la marque Conservatoire : définir, valoriser et diffuser la marque.

AXE 2 – DIVERSIFIER LA PROVENANCE DES FONDS PUBLICS ET EN OPTIMISER L'USAGE

En 2022

- > Mettre en place un contrôle de gestion permettant d'optimiser certaines dépenses ;
- > Adopter une organisation permettant d'optimiser les ressources issues des appels à projet.

En 2023

- > Étudier les possibilités de financements issus de l'Europe, des collectivités territoriales et de la formation continue, en complément des subventions pour charges de service public (SCSP).

37 Rechercher des sources de financements complémentaires

– 2021/2025

Deux axes de recherche de financements supplémentaires seront poursuivis.

AXE 1 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT ARTICULÉE AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET COMMUNIQUER LARGEMENT

En 2020/2021

- > Identifier les projets porteurs inscrits au cœur de la stratégie de l'établissement ;
- > Programmer des campagnes annuelles ou pluriannuelles selon de grands axes de développement ;
- > Développer le mécénat en nature ou de compétence ;
- > S'appuyer sur les réseaux existants et créer un réseau d'ambassadeurs et de donateurs relais dynamique (membres du CA, usagers, Cercle des Amis du Conservatoire, contributeurs à la taxe d'apprentissage, publics) ;
- > Concevoir des actions de communication adaptées.

En 2021

- > Créer un comité de campagne pluriannuelle ;
- > Lancer une campagne pluriannuelle ;
- > Créer une plate-forme de dons en ligne sur le site internet du Conservatoire.

38 Augmenter la subvention d'investissement

– 2021/2022

En 2021/2022

- > Engager avec la tutelle un dialogue en vue d'une augmentation significative des crédits d'investissement courant (renouvellement du parc instrumental vieillissant, entretien courant du bâtiment, etc.) ;
- avec une montée en puissance sur deux années. Actuellement ces crédits sont d'un montant de 0,7 M € alors que le besoin annuel est très éloigné de cette somme et reste à estimer.

39 Amplifier les capacités du parc instrumental

– 2021/2023

En 2021

- > Rechercher des espaces de stockage et d'utilisation supplémentaires, permettant, entre autres, de traiter des problèmes de conservation du fait des vices de conception du bâtiment (température et hygrométrie), en vue de continuer à développer une diversité nécessaire au service de la pédagogie et des besoins de production ;
- > Pour le parc orchestre et prêt, élargir l'accessibilité des étudiant.es et des professeurs aux instruments, notamment par une ouverture du service le soir (restitutions) et le week-end.

En 2022

- > Entamer le renouvellement du parc vieillissant et programmer des acquisitions afin de répondre aux demandes croissantes de prêt d'instrument ;
- > Apprécier les moyens humains supplémentaires nécessaires au développement de l'activité, en particulier interroger l'équilibre entre prestataires extérieurs et agent.es permanent.es ;
- > En vue d'un effort spécifique sur la dotation d'instruments, entamer un travail prospectif sur les possibilités de donations, de mécénat, éventuellement de mutualisation de commandes pour la fabrication d'instruments d'exception neufs ;
- > Favoriser l'accompagnement de la prise de contrôle à distance d'instruments, en particulier dans le domaine des claviers (à titre d'exemple technologie de type Disklavier).

Les travaux menés, consistant à définir des objectifs pour le projet d'établissement durant les cinq années à venir, ont pris en compte l'ensemble des sujets soulevés lors des échanges. Ils ont fait l'objet d'une contribution active des directions (générale, adjointe, des études musicales et de la recherche, des études chorégraphiques), des responsables de services et des chef.fes de département, chacun.e s'attachant, à partir d'un constat de la réalité du fonctionnement actuel de l'établissement et des formations, à prévoir sans réserve les actions et les orientations permettant d'identifier le Conservatoire comme institution de référence dans le champ de l'art, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce projet d'établissement doit être regardé comme un document mobile, chaque point pouvant être revu et ajusté au regard des moyens disponibles à chaque étape de son développement. C'est aussi un document dynamique qui pourra être amendé et complété en fonction de l'émergence de nouvelles propositions et de l'évaluation des actions réalisées. Ainsi, afin de davantage approfondir les modalités de réalisation de projets tels que le bureau des carrières (objectif 20), les conseils de perfectionnement (objectif 13), le projet d'École/école au sein du département de pédagogie (objectif 30), le centre de ressources humaines et technologiques innovant comprenant les espaces « ESCAPE », le Tech Audio Lab, le Studio 3D et la plate-forme numérique (objectif 24), des textes complémentaires sont proposés en annexe.

40 Renouveler les infrastructures du parc audiovisuel

– 2021/2022

En 2021/2022

- > Équiper plusieurs espaces pédagogiques de musique et de danse, dont le plateau 1, d'un système de captation audio et vidéo permettant de filmer des cours, des colloques, des conférences, de les enregistrer, les analyser, les partager et les diffuser, dans une démarche d'amélioration des approches pédagogiques.

En 2022

- > Renouveler le pôle « enregistrement et *broadcast* » via l'acquisition d'une console *broadcast* et d'interfaces audionumériques autour des salles publiques et de leurs régies ;
- > Créer un pôle d'enregistrement et de mixage en musiques actuelles via l'acquisition d'une console analogique et de périphériques dédiés.

Le bureau des carrières

Annexe 1

Le bureau des carrières a pour mission de mettre en place et de coordonner des actions visant à accompagner les étudiant.es et les jeunes diplômé.es dans l'élaboration de leurs projets professionnels et dans leurs stratégies de recherche d'emploi. Les jeunes diplômé.es incarnent les valeurs du Conservatoire, ils en sont les ambassadeurs. Par leurs savoirs, leur savoir-être et leurs expériences, ils sont les premiers acteurs de la structuration d'un réseau dynamique, de type Alumni.

Les actions du bureau des carrières reposent sur quatre piliers : le conseil et l'accompagnement des étudiant.es, les stages, l'entreprenariat, la documentation. Pour leur réalisation, le bureau bénéficie de l'appui de partenaires : réseau Alumni, entreprises, institutions professionnelles, fondations, acteurs de l'emploi au niveau régional et national, etc.

Des ateliers ou des conseils personnalisés sont proposés : élaboration du projet professionnel, exercices de simulation d'entretiens et/ou d'auditions, lettre de motivation en langue étrangère, a minima l'anglais, bilan des compétences acquises, etc.

Des conférences/rencontres sur les métiers, les institutions artistiques, culturelles et publiques ou encore sur des thématiques données sont présentées. Des témoignages d'expériences par les Alumni et des professionnels sont proposés. Des forums de l'emploi sont organisés qui peuvent prendre la forme de visites en institutions, d'auditions collectives en présence de professionnels, etc.

Un accompagnement sur la recherche des stages est mis en place. Des informations sur les stages en entreprise (aide et gestion des conventions) sont communiqués. Les offres de stage et les offres d'emploi, sélectionnées par le bureau des carrières, sont diffusées.

Une documentation est mise à disposition des intéressé.es : à titre d'exemple, données sur le marché de l'emploi et les secteurs d'activité, les techniques de recherche d'emploi et de stage, les poursuites d'études, les réseaux internationaux, les institutions publiques.

Les enquêtes d'insertion professionnelle sont communiquées pour chaque diplôme. Elles traitent entre autre des caractéristiques des emplois occupés par les diplômé.es (nature des employeurs et de l'emploi, rémunérations, place de l'international dans l'emploi, etc.).

Conseil de perfectionnement

Annexe 2

Le conseil de perfectionnement est une instance de dialogue consultative, composée de représentants des enseignant.es et des personnels administratifs, d'étudiant.es, d'Alumni et de personnalités du monde artistique et universitaire. Il peut concerner un diplôme ou un groupe de formations dont les caractéristiques et les objectifs sont proches. Dans ce cas, il peut constituer en son sein des commissions pour traiter spécifiquement de chacun des diplômes. Il se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du responsable du ou des diplômes qui en assure la présidence ou à la demande d'une majorité de ses membres dont le nombre devrait se situer entre 12 et 15 afin que les travaux puissent se dérouler de manière fluide.

Il est chargé de venir en appui aux équipes pédagogiques dans la phase d'autoévaluation des formations et d'émettre des suggestions en vue d'éventuels ajustements du cursus d'études. Il contribue ainsi à l'amélioration continue des programmes d'enseignement et des méthodes pédagogiques.

Il débat sur les résultats de l'insertion professionnelle ou des poursuites d'études des diplômé.es et sur les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants. Il peut traiter de thématiques telles que la place du e-learning, la qualité des stages, la mobilité et les partenariats internationaux.

Il veille à favoriser le positionnement du diplôme dans l'offre de formation locale, régionale et nationale.

Il facilite la communication entre le responsable du diplôme et le tissu artistique concerné par les diplômé.es.

Il participe à la conception de la formation du diplôme pour les périodes à venir.

Chaque séance de travail fait l'objet d'un compte rendu validé par les membres du conseil de perfectionnement. Les comptes rendus sont transmis à la direction du Conservatoire et à l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ils peuvent également être adressés au conseil pédagogique de l'établissement.

Le projet d'École/école au sein du département de pédagogie

Annexe 3

La formation à la pédagogie menant au certificat d'aptitude de professeur de musique comporte un certain nombre d'enseignements pratiques, confrontant les étudiant.es avec différents publics d'élèves : élèves invités au Conservatoire comme sujets pédagogiques pour les cours de didactique, élèves de différentes classes de conservatoires pour les stages, groupes d'élèves de conservatoires ou d'autres institutions pour les projets pédagogiques des étudiant.es.

Le projet d'École/école consistera à essayer de structurer quelques-unes de ces interactions formatrices pour les élèves sujets pédagogiques comme pour les étudiant.es. futur.es enseignant.es. Il pourrait s'agir de s'adresser en particulier à des publics d'élèves en difficulté sociale, avec le concours de partenaires fidélisés (conservatoires, établissements scolaires, associations), sous des formes adaptées à imaginer (stages pendant les vacances scolaires, ateliers et projets pédagogiques récurrents, etc.).

Un groupe de travail composé d'enseignant.es du département de pédagogie est chargé d'explorer et de définir les contours d'un tel projet, qui dépendra également notamment de la capacité de partenaires à se mobiliser autour de ses principes.

Les espaces « ESCAPE » et le Tech Audio Lab

Annexe 4

Le conservatoire travaille à la création d'un centre de ressources humaines et technologiques traitant de la création, de la production et de la diffusion musicale. Le centre sera un outil pédagogique à la disposition des communautés étudiantes et enseignantes et de la recherche. Il sera adossé à une plate-forme numérique d'échange et de valorisation de contenus. Rassemblant les ressources audiovisuelles existantes (infrastructure numérique dédiée et réseau d'experts diversifié : professionnels du conservatoire, enseignants, étudiants), il sera complété par de nouveaux espaces et de nouveaux outils :

LES ESPACES « ESCAPE »

Les premiers espaces « ESCAPE » (EnSeigner, CAPter, Partager, Échanger) seront mis en service dès 2021. Ils ont pour vocation de permettre la production de contenus audiovisuels à des fins pédagogiques en proposant aux enseignant.es et aux étudiant.es des solutions de captation en autonomie sur les plateaux de répétition et de création du Conservatoire. Ils faciliteront la production d'un corpus des pédagogies et des esthétiques enseignées au conservatoire en musique et en danse. Plusieurs niveaux de complexité seront proposés au sein de 5 espaces, du « vidéomaton » en totale autonomie, au studio de captation multi-caméras.

Ce projet est rendu possible grâce aux « Trophées franciliens de l'innovation numérique dans l'enseignement supérieur » dont ESCAPE est lauréat 2020.

LE TECH AUDIO LAB

Le Tech Audio Lab verra le jour dès la rentrée scolaire 2021/2022 au plateau 1. Dédié aux nouvelles technologies audiovisuelles (immersives et interactives), cet espace rassemblera des outils de travail collaboratifs à distance et des outils dédiés à la création et la diffusion en musique et en danse. À destination des étudiant.es et jeunes diplômé.es, le Tech Audio Lab proposera un accès à des solutions technologiques de pointe, ainsi qu'à des outils de post-production en son 3D immersif. Son dôme d'enceintes, modulable et configurable, accueillera des projets de recherche, de prototypage et d'expérimentation. Il sera l'espace privilégié pour mettre en relation la communauté étudiante, les jeunes diplômé.es et la communauté professionnelle, en accueillant des résidences, des colloques et des forums.

Le Tech Audio Lab est soutenu par Culture Pro, ainsi que par nos partenaires : Yamaha/Nexo, Flux:: et Noise Makers.

Le Studio 3D et la plate-forme numérique

Annexe 4 (suite)

LE STUDIO 3D

Le Studio 3D est une ressource exceptionnelle, unique dans le cadre d'une école, un studio dédié à la création, la pratique et la diffusion en musique, danse et spectacle vivant (résidence de créations et pédagogie de projets), complément indispensable aux salles publiques. Outil clé de développement de la pédagogie (jazz et musiques improvisées, métiers du son, Diplôme d'artiste interprète, musique de chambre, érudition, pédagogie, danse, etc.), sa structure et son organisation seront dédiées aux pratiques musicales de l'enregistrement, du spectacle vivant, de la musique de film, des esthétiques musicales les plus larges (musique traditionnelle, électroniques, amplifiées, spatialisées et interactives). Un espace sera réservé à la réalisation d'entretiens, de documents radiophoniques, à la réalisation de plateaux radio ou télévision. Il sera le cadre idéal pour approfondir les recherches autour de la spatialisation sonore déjà menées par le Service Audiovisuel, la Formation supérieure aux métiers du son et leur réseau de partenaires. L'installation de ce studio est envisagée dans les espaces des vides sanitaires, la réalisation des travaux étant programmée durant les années 2024 et 2025.

LA PLATE-FORME NUMÉRIQUE

Le centre de ressources sera adossé à une plate-forme numérique d'échange, de valorisation et de diffusion, à portée nationale et internationale.

Cette plate-forme collaborative a pour vocation de regrouper et de partager des contenus pédagogiques pour la musique et pour la danse (séries de cours filmés, créations musicales enrichies, podcasts, conférences, applications interactives, contenus écrits, partitions guidées, concerts filmés, etc.). Elle favorisera et fédérera l'ensemble des initiatives, en collectant des ressources en termes de pédagogie musicale numérique, à la fois celles issues du département de pédagogie et de la communauté du Conservatoire et celles provenant d'institutions ou de personnalités extérieures (autres écoles de musique, partenaires, futurs employeurs, lieux de diffusion, etc.).

Chaque école, conservatoire, cours privé, enseignant.e, pratiquant.e pourra ainsi accéder à un corpus de connaissances, mais également y contribuer et l'alimenter. Le Conservatoire animera une réflexion sur ce sujet et se positionnera à l'avant-garde des problématiques liées aux modalités de transmission innovantes.



Projet du Conservatoire de Paris 2020/2025



5 objectifs pour juin 2021

Axe 1

Améliorer la qualité de la vie étudiante 5

Axe 1

Soutenir les démarches en faveur du développement durable et de notre responsabilité sociétale 4

Axe 3

Interroger les enseignements dans le domaine de la médiation 17

Axe 5

Développer l'usage du numérique 23

Axe 8

Améliorer l'organisation du travail 35

5 objectifs à plus long terme

Axe 1

Réaliser les travaux, la rénovation du bâtiment
9 + 10 + 11

Axe 2

Poursuivre l'excellence pédagogique, l'amélioration continue 12 + 13

Axe 2

Structurer et amplifier les programmes de recherche 14

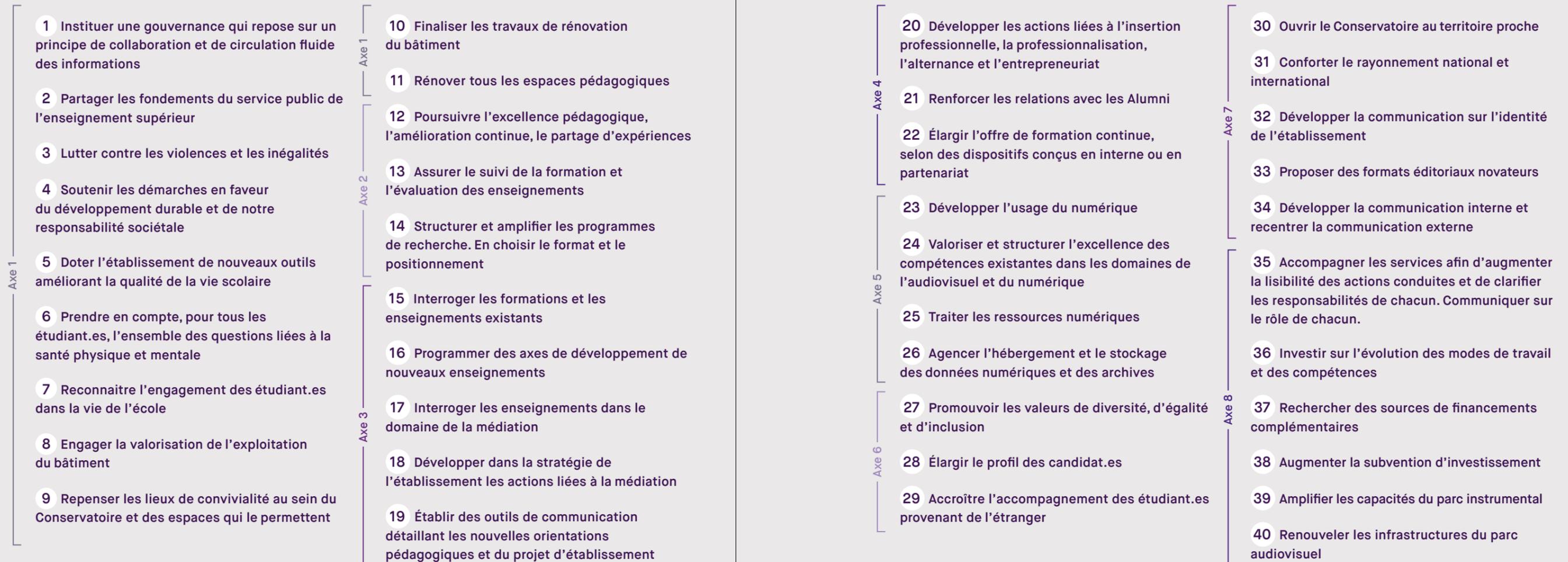
Axe 4

Élargir l'offre de formation continue 22

Axe 5

Créer un pôle innovant dans les domaines de l'audiovisuel et du numérique 24

Les 40 objectifs du projet d'établissement



**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PSL 
UNIVERSITÉ PARIS